

COMMUNE
de
BOULBON

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire N°71.2023

ARRÊTÉ

**OBJET : Réglementation du stationnement et de la circulation.
Essais de la Charrette du 29 Avril 2023.**

Le Maire de la Commune de BOULBON,
VU les articles L 2212.1 à L 2213.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande de Monsieur Jean-Jacques BLANC, Président de la Société Saint-Eloi,
CONSIDERANT qu'il importe de réglementer le stationnement et la circulation lors des essais de la Charrette du samedi 29 avril 2023,

ARRETE

ARTICLE 1 : Afin de permettre le bon déroulement des essais de la charrette et de la mise en place du sable, le stationnement et la circulation seront interrompus sur les voies suivantes :

**Avenue des Platanes, Place Gilles Léontin, Rue Saint- Christophe, Grand 'Rue,
Place Victor Barberin, Rue de l'Eglise, Rue de l'hôtel de ville**

ARTICLE 2 : Cette interdiction sera applicable le :

- Du **Vendredi 28 Avril 2023 14h00 au Samedi 29 Avril 2023 12h00, Place Victor Barberin, Rue de l'église et Grand 'rue (sable et essai).**
- **Samedi 29 Avril 2023 de 08H00 à 12H00, sur toutes les voies citées à l'article 1**

ARTICLE 3 : Aucun véhicule ne pourra emprunter les voies énoncées à l'Article 1 sans autorisation expresse d'un membre des forces de l'ordre ou du comité organisateur dûment habilité.

ARTICLE 4 : Les usagers devront se conformer strictement à la signalisation en place ainsi qu'aux instructions qui pourraient leur être données sur place par les agents chargés du service d'ordre. Ils seront déclarés entièrement responsables dans le cas où des accidents viendraient à se produire par la suite de non observation du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Les infractions aux dispositions qui précèdent seront constatées par des procès-verbaux et les contrevenants seront poursuivis.

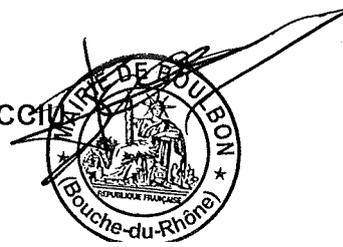
ARTICLE 6 : Monsieur le Président de la Société Saint-Eloi, Monsieur le Maire de BOULBON, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de GRAVESON et Monsieur le Brigadier Chef Principal de Police Municipale de BOULBON sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera transmis pour information à Monsieur le responsable des Services Techniques de Boulbon et Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours de la Montagnette.

Acte rendu exécutoire
après notification
du

Fait à BOULBON, le 13 avril 2023

Le Maire :

Jérémie BECCIA



14 AVR. 2023